



FORMATION

**LES PLATES FORMES  
INDIVIDUELLES ROULANTES**



# Les plates formes individuelles roulantes

1 Introduction

2

Quelques situations de travail ...

3

Les PIRL & les PIR

4

Conclusion

 Sommaire général



# INTRODUCTION

1

## CHUTE



- Pour l'industrie de BTP, une étude de la CNAM fait ressortir que plus de 20% des chutes mortelles sont des chutes d'échelle ou d'escabeau.

- Les chutes de faible hauteur sont nombreuses et montrent la nécessité de prévoir des plates formes de travail pour des travaux pour lesquels l'utilisation de moyens de fortunes ou inadaptés se rencontrent encore trop souvent.



Sommaire

2

## QUELQUES SITUATIONS DE TRAVAIL

Un plafond à peindre .....



Quelles solutions techniques avons-nous pour réaliser ce travail ?

2

# QUELQUES SITUATIONS DE TRAVAIL

## Un plafond à peindre .....

→ Les marche pieds



ou tout simplement  
le pot de peinture



→ Les escabeaux



→ Les rallonges



2

# QUELQUES CAS D'UTILISATION

Un plafond à peindre .....

## SOLUTIONS A BANIR !!

→ Les marche pieds



→ Les escabeaux



**Article R 233-13-22 du Code du Travail :**

Les échelles, escabeaux et marchepieds ne doivent pas être utilisés comme postes de travail.

Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas **d'impossibilité technique** de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs **ou** lorsque **l'évaluation du risque** a établi que ce risque est faible **et** qu'il s'agit de **travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif**.

2

## QUELQUES SITUATIONS DE TRAVAIL

Un plafond à peindre .....

**SOLUTION A RETENIR !!**

→ Les rallonges



Il faut faire le maximum de travaux au niveau du sol car :

**La meilleure façon de ne pas tomber est de ne pas monter...**

2

## QUELQUES SITUATIONS DE TRAVAIL

Des vitres à nettoyer .....



Quelles solutions techniques avons-nous pour réaliser ce travail ?

2

# QUELQUES SITUATIONS DE TRAVAIL

Des vitres à nettoyer .....

→ Les marche pieds



→ Les escabeaux



→ Les rallonges



→ Mais aussi les PIRL



2

# QUELQUES SITUATIONS DE TRAVAIL

Des vitres à nettoyer .....

→ Les PIR



→ Les PEMP



→ Et les cordes ....



Sommaire

# Les PIRL et les PIR

## Les plates formes PIRL & PIR

- Les plates formes PIRL & PIR sont donc de véritables alternatives aux échelles, escabeaux, marche pieds, ou échafaudages pour les travaux de faible et moyenne hauteur.
- La CRAM préconise les PIRL & PIR répondant aux normes françaises (NF).



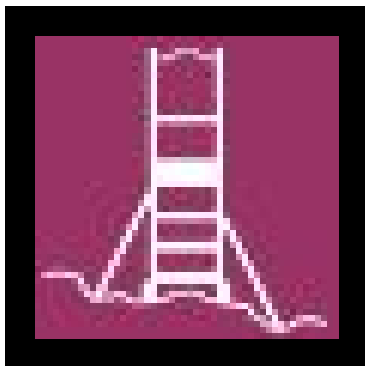
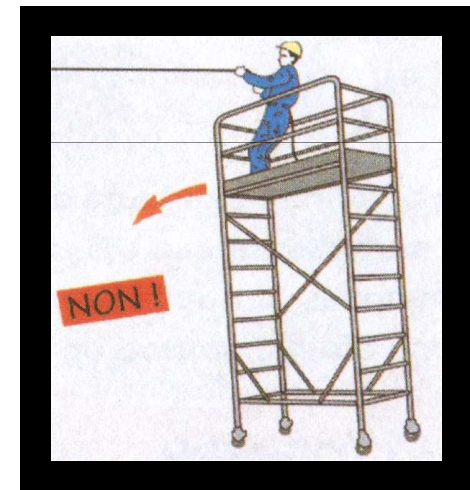
# LES PIRL & LES PIR

## RISQUE DE CHUTE



- **AUCUN** travailleur ne doit demeurer sur une PIRL ou une PIR lors de son déplacement.

- **NE JAMAIS** déplacer une PIRL ou une PIR directement du poste de travail.



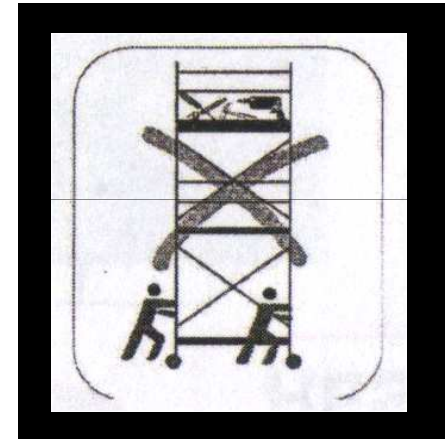
- Ne pas oublier de mettre en place les stabilisateurs dans le cas de PIR.

# LES PIRL & LES PIR

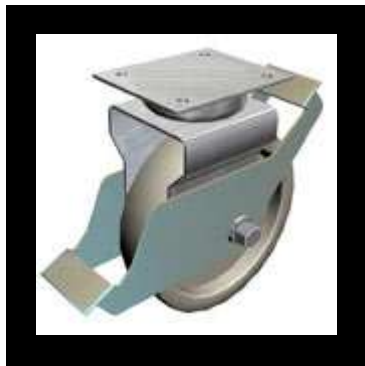
## RISQUE DE CHOC ET DE CHUTE



- Le port de charge sur les échelles d'accès peut être facilité par une sacoche en bandouillère. Respecter la règle des trois points d'appuis. Les outils ne doivent pas être jetés depuis le bas.



- **AUCUN** outils ne doit demeurer sur les PIRL ou les PIR lors de leur déplacement.



- Dans le cas où les roues sont porteuses mettre les freins en rotation et également en pivotement horizontal si elles présentent une excentricité.

## Les PIRL

### NF P 93-353 : Les plates formes individuelles légères (PIRL)

- Elle s'applique aux PIRL, utilisées dans les travaux à l'intérieur des bâtiments (*second œuvre et équipement*) par un seul opérateur travaillant sur un plancher à une hauteur maximale de 1 mètre au dessus du sol.
- Elle possède un moyen de déplacement, un moyen d'immobilisation et un moyen d'accès au poste de travail sécurisé (*garde-corps & plinthe*).
- Les produits conformes à cette norme sont préconisés par le décret 2004-924.



PDF PIRL

## Les PIR

### NF P 93-352 : Les plates formes individuelles (PIR)

- Elle s'applique aux PIR, utilisées dans les travaux du bâtiment par un seul opérateur travaillant sur un plancher à une hauteur maximale de 2.50 mètre au dessus du sol.
- Elle possède un moyen de déplacement, un moyen d'immobilisation et un moyen d'accès au poste de travail sécurisé (*garde-corps & plinthe*).
- Les produits conformes à cette norme sont préconisés par le décret 2004-924.



PDF PIR

### Caractéristiques des roues :

- Leur bandage doit être plein.
- Elles doivent pouvoir être fixées à la structure afin de ne pas pouvoir se détacher accidentellement lors de l'utilisation de la PIRL ou la PIR.
- Si elles reposent en permanence sur le sol, elles doivent être munies de freins en rotation et également en pivotement horizontal si elles présentent une excentricité.
- Lorsqu'elles ne sont pas porteuses en utilisation, les parties mises en contact avec le sol ne doivent pas permettre le déplacement de la PIRL ou la PIR.



# LES PIRL & LES PIR

## Vérification des PIRL et des PIR

Il n'y a **AUCUNE OBLIGATION** pour les entreprises de passer par un **ORGANISME EXTERIEUR** car aucun organisme ne peut se prévaloir d'un quelconque agrément officiel.

L'entreprise peut choisir de s'auto vérifier selon une procédure décrite ci-après ou bien de confier ce travail à un tiers. La vérification aura la même valeur.

Fiche de vérification du matériel

## Vérification des PIRL et des PIR

### DECLARATION DE CONFORMITE OU NON

Un produit vérifié est déclaré non-apte à l'usage si un seul point est déclaré non-conforme.

### Que faire si un produit est déclaré non-conforme ?

Approvisionner les pièces ou les accessoires de rechange, appelez le SAV ou bien mettre au rebut les produits irréparables.

### ATTENTION

*Il est impératif de remplacer les pièces par des éléments d'origine fournis par le fabricant.*

*La responsabilité pénale du dirigeant peut être engagée en cas d'accident avec un matériel usé, dégradé qui n'aurait pas été vérifié.*

# CONCLUSION

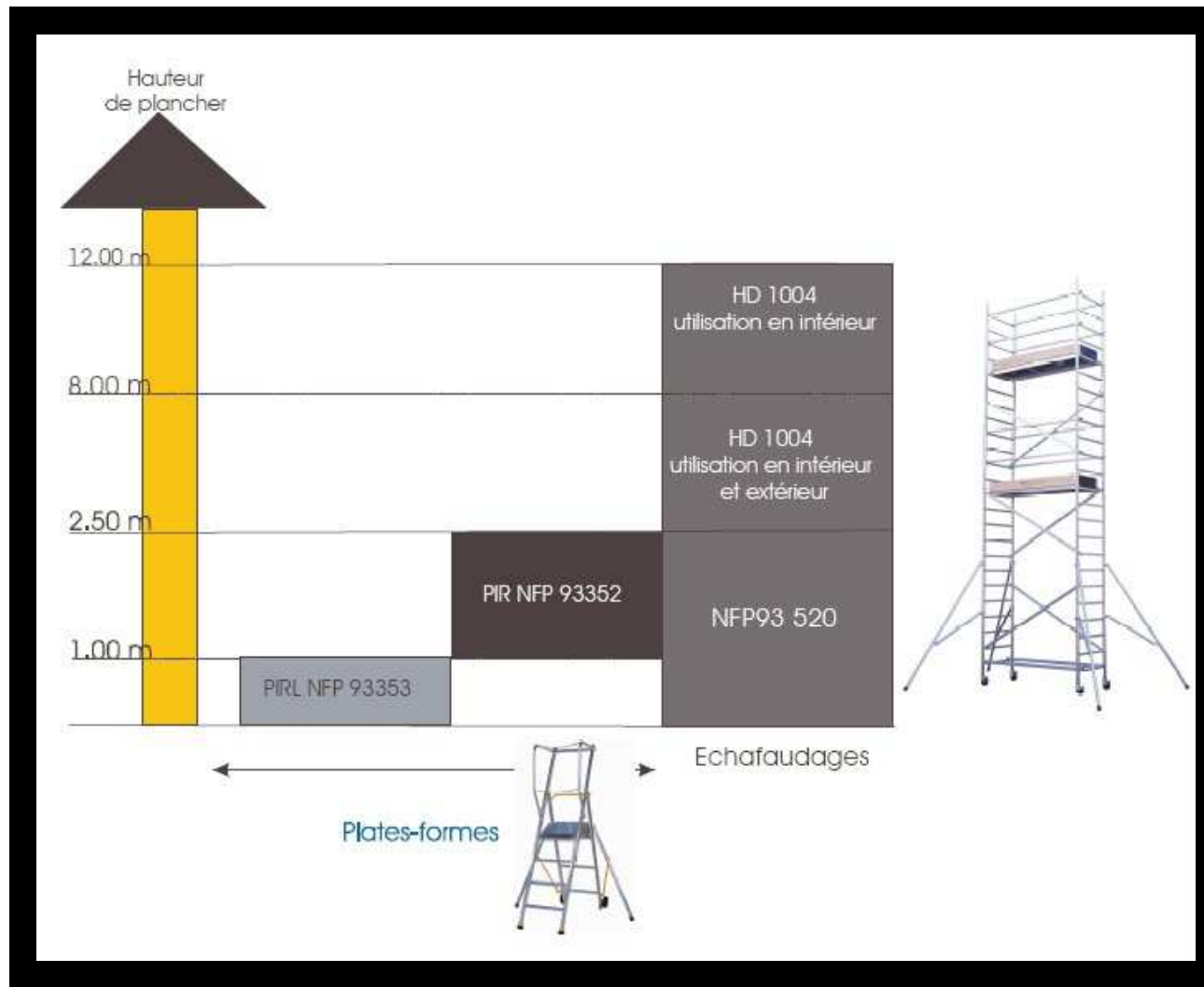
## Les plates formes PIRL & PIR

- Les plates formes PIRL & PIR sont donc de véritables alternatives aux échelles, escabeaux, marche pieds, ou échafaudages pour les travaux de faible et moyenne hauteur.
- La CRAM préconise les PIRL & PIR répondant aux normes françaises (NF).



# CONCLUSION

## Les normes pour les PIRL & les PIR



### 1/ Suppression de la règle des trois mètres :

- La règle des trois mètres de hauteur n'existe plus. Désormais, les travaux temporaires en hauteur doivent être réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à garantir la sécurité des travailleurs et préserver leur santé.

### 2/ Précisions des conditions pour le travail sur échelle :

- Il est désormais précisé que les échelles, escabeaux et marchepieds ne sont pas des postes de travail, sauf en cas d'impossibilité technique d'avoir recours à un autre appareil ou lorsque l'évaluation des risques a établi que le risque est faible, et uniquement dans le cas de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif. *(Ces trois critères étant cumulatifs)*